Bastia
CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 13 spetembre 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 656/2023

Code Voie : 1461
RT 12

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté de permission de voirie n° BAS0608023 en date du 04 août 2023 délivré par la Collectivité de Corse

Considérant la demande en date du 11/09/2023 de l'entreprise **CIRCET** qui sollicite l'autorisation de réglementer la circulation dans le cadre de travaux de pose de réseaux Telecom en tranchée pour le compte ORANGE.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **18/09/2023 à 07h00 au 18/10/2023 à 17h00.**

Article 2 : Un alternat par feux tricolores mise en place sur la **RT 12** au droit des travaux.

Article 3 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée

Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica